



Natura 2000 : environnement et gestion

Isabelle de Salve est propriétaire de 185 hectares agricoles et forestiers dans le pays du Verdon. La présidente de Fransylva 04-05-84 défend une culture forestière basée sur l'équilibre. Le programme Natura 2000 y trouve sa place.

Les contrats forestiers Natura 2000 ont largement été développés dans les départements du nord de la Région Sud-PACA. Isabelle de Salve fait partie des « premiers contrats signés sur le territoire ». Le contrat repose sur l'indemnisation des propriétaires de forêts situées en zone Natura 2000 qui favorisent les bois sénescents. Le propriétaire s'engage ainsi sur trente ans à maintenir des parcelles forestières d'au moins 1/2 hectare en l'état et à y laisser vieillir des arbres à haute valeur environnementale.

« Ma forêt est entièrement située en zone Natura 2000. Quatre hectares peuplés majoritairement en chêne vert et en chêne blanc sont en îlots de sénescence », explique-t-elle. Le propriétaire est indemnisé à hauteur de 2 000 € par hectare. De plus, chaque arbre remarquable « bloqué » par le propriétaire lui permet de toucher une indemnité supplémentaire, qui varie selon l'âge, l'essence, le diamètre. Un chêne vert de 30 cm de diamètre représente une indemnité supplémentaire de 100 €, jusqu'à 350 € pour un chêne blanc de plus de 90 cm de diamètre. Dans la région, les contrats forestiers Natura 2000 sont subventionnés notamment dans le cadre de compensation du défrichement. Récemment, l'installation d'une ligne à haute tension a vu la création de nouveaux contrats pour une superficie totale de 50 hectares. Bien sûr, il n'est pas question de figer des forêts entières, mais plutôt de créer des mosaïques. Les îlots de sénescence ne peuvent d'ailleurs jamais se situer en bord de route ou de chemin, ni se trouver en zone à obligation légale de débroussaillage.

► **Le propriétaire est indemnisé à hauteur de 2 000 € par hectare** ◀

QUEL INTÉRÊT POUR LE PROPRIÉTAIRE ?

« Le programme Natura 2000 permet par exemple de valoriser un peuplement à faible valeur économique mais à grand intérêt environnemental. Au vu de la rentabilité des bois dans la région, ce n'est pas forcément une mauvaise opération », reconnaît Isabelle de Salve. Mais la présence en forêt de zones de sénescence permet surtout de favoriser la biodiversité et de « disposer du biotope nécessaire au bon fonctionnement de la forêt ». Les forêts méditerranéennes font en effet partie des cinq territoires mondiaux accueillant le plus de biodiversité. 160 espèces d'oiseaux sur les 230 de France métropolitaine sont présentes sur le plateau de Valensole. « J'ai commencé à m'intéresser au programme Natura 2000 dans le cadre de la préservation de la chauve-souris forestière. Ce qui m'intéresse en forêt, c'est la recherche de l'équilibre », confirme Isabelle de Salve. La présence de biodiversité représente un atout pour le gestionnaire. « Les insectes xylophages et nécrophages liés à la présence du bois mort nettoient la forêt et limitent les dégâts en cas de crise sanitaire. Il faut arrêter de mettre sylviculture d'un côté et écologie de l'autre, elles sont intimement liées pour le bénéfice de la forêt », conclut-elle.

19. Îlot de sénescence sur le domaine de Berthone. © Isabelle de Salve.

20. Isabelle de Salve. © DR.